



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 20 mai 2019 à 18h00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le quatorze mai deux mille dix-neuf s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

M. Jérémy ARAQUE est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf M. Laurent EPINAT excusé, M. Dany LEBOEUF, Mme Colette MAZANTI excusée, M. Gilbert MONDOLOT, M. Régis NOIZET ayant donné pouvoir à Mme Yvonne THIMOND, M. Pierre QUILLERRE ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, Mme Nathalie VERON, Mme Elisabeth MOUFFLIER excusée arrive en retard.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du mardi 9 avril 2019 par la secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2019

- Le Président rappelle la proposition faite aux communes de la CCBC, d'intégrer le parcours du prochain défilé du 75^{ème} anniversaire de La Libération les 24 et 25 août 2019. Les communes intéressées sont priées d'en informer rapidement les organisateurs du défilé.
- Le Président rappelle la nécessité de retourner le questionnaire sur les bonnes pratiques dans le cadre du PCAET (plan climat air énergie territorial).
- Assemblée générale de la DINA, le 21 mai 2019 à 18h00 à la Halle aux Veaux.
- « Mois de l'Europe » organisé par le PETR, le 23 mai à 17h30 à la tour de Montléan puis à la salle Roger Perrin.
- Exposition de la maternelle Jeanne d'Arc, à la Halle aux Veaux, le 24 mai à 18h00.
- Concert des XIII des Fromentières, le 25 mai à l'église de Fromentières.
- Désignation des jurés, le 28 mai à le Gault Soigny.
- Réunion concernant le calendrier des fêtes, le 5 juin à la Halle aux Veaux, à 18h00.
- Commission des affaires scolaires, le 6 juin à 18h00, à la CCBC.
- Commission de l'eau, le 11 juin à 18h00, à la CCBC.

B. AFFAIRES GENERALES

1. Renouvellement de la convention de médecine de prévention avec l'AMTER

La CCBC adhère depuis longtemps au service de médecine professionnelle de l'AMTER. Le médecin du travail mis à disposition de la CCBC dans ce cadre, gère la surveillance médicale des agents (visites médicales), participe au CHSCT et soutient la collectivité dans sa politique de prévention des risques professionnels. Ce service représente un coût de 95 € TTC par agent et par an. La convention en vigueur avec l'AMTER arrivant à terme, le Président propose sa reconduction à l'identique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président fait une information sur l'opération CARDIO NUM qui vise, à détecter les risques cardiovasculaires, dans le cadre de la médecine du travail, grâce à un outil de pré-diagnostic par intelligence artificielle, développé par AXON. Cette opération débutera en septembre 2019, par une phase expérimentale. La société AXON recherche 13 000 salariés dans la Marne, pour y participer avec pour objectif, un développement de cet outil au niveau national.

Le pré-diagnostic CARDIO NUM sera géré par l'AMTER, dans le cadre des visites de médecine de prévention. La CCBC compte proposer cette opération de prévention, à l'ensemble de ses agents, pour un montant de 10 € par agent. Le Président pense en effet qu'il est important que la CCBC soutienne l'initiative d'une entreprise du territoire, tout en faisant profiter ses agents d'une opération de dépistage.

2. Avis sur la demande d'intégration de la Commune de Margny dans le périmètre de la CCBC

Le Président rappelle l'historique du dossier. Cette demande émane de la Commune de Margny qui fait partie de la nouvelle Communauté de Communes des Paysages de la Champagne depuis le 1^{er} janvier 2017, mais demande son intégration dans la CCBC, pour des motifs tenant à la proximité, et à la logique de territoire. Le Président rappelle en effet que :

- Le foyer rural de MARGNY est subventionné par la CCBC depuis près de 50 ans.
- Les enfants de MARGNY sont presque tous scolarisés à Montmirail, malgré la carte scolaire.
- Les services les plus proches de la Commune sont situés à Montmirail.
- La commune est reliée au réseau d'eau potable de la CCBC.

La CCBC a déjà délibéré à ce sujet le 14 mars 2017, et a émis un avis favorable à la demande d'intégration de Margny, sous réserve des conditions économiques et patrimoniales liées à un tel transfert. La CCPC a de son côté délibéré à bulletins secrets, en septembre 2018. Le vote s'est partagé à voix égales (33 voix pour 33 contre), ce qui constitue un vote défavorable. Suite à ce refus, la commune de MARGNY a alors saisi M. le Préfet, pour demander à changer de Communauté de Communes, dans le cadre d'une procédure dérogatoire. Dans ce cas, le Préfet est en effet compétent pour décider du sort de la Commune de MARGNY, après avis de la CDCI.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de rendre un nouvel avis définitif sur la demande d'intégration de MARGNY, basé sur les conditions économiques proposées par la CCPC, afin de permettre à la CDCI et à M. le Préfet de se prononcer. Toutefois l'avis exprimé par la CCBC, ne sera que consultatif. Le Président insiste sur le fait que la CCBC n'est pas à l'initiative de cette demande, et précise que la CCPC a envoyé un courrier à la CCBC, pour lui soumettre les conditions du transfert si celui-ci était autorisé par M. le Préfet.

Le Président présente les modalités financières de cette intégration qui implique la reprise d'emprunts concentrant l'alimentation en eau potable de MARGNY, par la CCBC. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 jusqu'en 2034 s'élève à un peu plus de 82 655,32 € et peut être repris soit en une fois soit par remboursement des annuités jusqu'à extinction.

Le Président expose les autres incidences qui sont mineures. Les délégués discutent des conséquences potentielles sur la fiscalité, la carte scolaire, la collecte des déchets ménagers. Il faudra peut-être mettre en place une convention scolaire en fonction du nombre d'enfants, et une convention de collecte des déchets au prorata du nombre d'habitants. La distribution d'eau ne pose pas de difficultés particulières. La commune est gérée en affermage et aucun personnel ne sera à reprendre.

L'intégration est potentiellement prévue au 1^{er} janvier 2020. Le Président propose au conseil de donner un avis favorable sur la demande d'intégration de MARGNY.

Adopté à la majorité.

1 abstention : M. Patrick VIE

3. Proposition de répartition des sièges de conseillers communautaires après les élections municipales 2020

Le Président rappelle que la CCBC a défini en 2017, un accord local pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire, mais que celui-ci n'est valable que pour la durée du mandat. Ainsi, si les communes ne délibèrent pas en faveur d'un nouvel accord local, la répartition de droit qui s'appliquera automatiquement. La répartition de droit commun prévoit 38 sièges pour le Conseil Communautaire de la CCBC, obligatoirement répartis comme suit :

- 19 sièges pour la Commune de Montmirail,
- 2 sièges pour la Commune de Le Gault-Soigny,
- 1 siège pour chacune des 17 autres Communes de la CCBC.

Le Conseil Communautaire n'est pas compétent pour décider de sa propre composition et ne peut donc émettre qu'un avis sur la répartition. Il appartient aux Communes membres de décider de la future composition du Conseil Communautaire **avant le 31 août 2019 à la majorité qualifiée**. Pour qu'un accord sur la répartition des sièges soit valable, il doit obtenir l'accord d'au moins deux tiers des communes, représentant 50 % de la population, ou deux tiers de la population représentant 50 % des communes. L'accord du Conseil Municipal dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des Communes membres, est également nécessaire.

A défaut d'accord voté à la majorité qualifiée avant le 31 août 2019, Monsieur le Préfet appliquera automatiquement la répartition de droit commun.

Le Président rappelle la répartition actuellement en vigueur pour un total de 40 sièges dont,

- 16 sièges pour la Commune de Montmirail.
- 3 sièges pour la Commune de Le Gault-Soigny.
- 2 sièges pour les Communes de Fromentières, Vauchamps, Charleville, et Boissy Le Repos.
- 1 siège pour toutes les autres Communes de la CCBC.

Il explique que toutes les combinaisons possibles ont été étudiées, grâce à l'outil de simulation de l'AMF, et demande à Mme MANCEAU, Directrice Générale des Services de la CCBC, de les exposer. Mme MANCEAU explique les modalités d'attribution des sièges prévues par le CGCT et rappelle que le nombre de siège total, et les diverses combinaisons possibles pour le prochain mandat, sont définis en fonction du nombre d'habitant de chaque Commune au 1er janvier 2019. Par ailleurs, les modifications dans la répartition des sièges, ne peuvent impliquer que les communes qui possèdent plus d'un délégué, à savoir Montmirail, Le Gault-Soigny, Fromentières, Vauchamps, Charleville, et Boissy Le Repos. Les autres communes ayant un seul siège de droit attribué par la loi ne peuvent pas prétendre à davantage de siège.

Le Président propose de reconduire la répartition actuelle, qui est celle permettant de limiter le nombre de délégués pour Montmirail, et d'attribuer le plus de siège aux autres Communes membres pouvant y prétendre. Elle évite ainsi une surreprésentation de la commune de MONTMIRAIL. Il précise que si la commune de MARGNY intègre la CCBC au 1^{er} janvier 2020, elle bénéficiera d'un siège de droit au vu de sa population.

Adopté à l'unanimité.

Le Président demande aux communes de délibérer avant le **31 aout 2019**.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

4. Avenant n°1 au lot n°1 Réseaux, du marché de travaux d'aménagement VRD à Vauchamps – Tranche 2

Le Président expose l'objet de l'avenant. Suite au démarrage des travaux d'aménagement VRD à VAUCHAMPS (Tranche n°2) et suite à la demande d'un particulier, la Commune souhaite la réalisation des travaux complémentaires suivant, qui apparaissent nécessaires :

- L'extension du réseau d'eaux usées initialement prévu rue de la Vaucelle, sur 36 ml, pour permettre la viabilisation future de terrains situés en zone constructible.
- La création d'un regard sur le réseau d'assainissement pluvial existant rue de la Vaucelle, pour améliorer le fonctionnement de ce réseau qui s'engorge régulièrement.

Le Président est favorable à la réalisation des travaux d'eaux usées, qui ont des répercussions sur l'environnement mais explique qu'il a refusé l'extension du réseau d'assainissement pluvial qui n'est pas essentiel. La gestion des eaux pluviales reste à la charge du propriétaire. Elles pourront notamment être traitées à la parcelle. Le montant de l'avenant proposé s'élève à 14 633.90 € HT, soit une augmentation de 2,1% du montant initial du lot 1 - Réseaux, et de 1,1% du montant total du marché. La commune de VAUCHAMPS participera au financement, par le versement d'un fond de concours, équivalent à 50% du montant H.T.

Les délégués s'interrogent sur la nécessité de réaliser ces travaux, surtout si aucune construction n'est réalisée à l'avenir, sur ces terrains. Par ailleurs, il est demandé aux services de vérifier si le prix des travaux comprend les boîtes de branchements, sinon prévoir de les mettre à la charge du propriétaire demandeur.

Mme MOUFFLIER arrive à 18h50.

Adopté à la majorité.

1 voix contre : M. ROBIN

7 abstentions et 2 pouvoirs : M. GARCIA avec le pouvoir de M. QUILLERE, M. CURFS, M. COSTELET, M. CONDETTE, M. ARAQUE, M. BERNIER, Mme THIMOND avec le pouvoir de M. NOIZET.

D. GEMAPI

5. Approbation du programme d'entretien 2019 du Petit Morin et demande de subvention au Département de la Marne

Le syndicat du Petit Morin est dissous depuis le 1^{er} janvier 2018, mais aucune structure n'est encore officiellement créée pour le remplacer, pour le moment. La CCBC exerce donc en propre la compétence GEMAPI sur ce cours d'eau, pour le linéaire la concernant. Le Président propose donc de poursuivre l'entretien du Petit Morin, et de continuer cette année encore, la programmation mise en place par l'ex syndicat avec le soutien de la CATER. La programmation 2019 prévoit l'entretien du tronçon n°3, qui concerne un linéaire de 5 535 mètres, et s'étend du pont de BOISSY LE REPOS au pont de BERGERES SOUS MONTMIRAIL.

Le coût total des travaux d'entretien est estimé à 4 583 € HT, dont 1 083 € HT d'assistance technique de la CATER. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30% par le département, soit 1 374,90 €. Le Président rappelle que l'AESN ne finance plus ce type de travaux. Le solde à la charge de la CCBC est estimé à 3 208,10 €. Le Président demande au Conseil :

- D'approuver le programme d'entretien 2019 du Petit Morin.
- De désigner la CATER en qualité d'assistance technique.
- De solliciter une subvention auprès du Département de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président informe le Conseil Communautaire que la CATER est appelée disparaître prochainement. Elle est actuellement financée par l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture (16%) et le Département (50%). M. BRUYEN, Président du Conseil Départemental propose de mettre en place une nouvelle structure financée majoritairement par le département. Dans ce cadre, la part de financement assurée par la chambre d'agriculture (16%), serait à prendre en charge par les communautés de communes. Le Président pense que cette solution pourrait convenir car la CCBC et la majorité des autres EPCI n'ont pas les compétences internes pour réaliser les programmes d'entretien des cours d'eau. Si cette structure n'est pas créée par le département, il sera nécessaire de faire appel à des bureaux d'étude, ce qui sera encore moins économique.

M.THEISEN informe que le SMAGE insiste pour la création d'un EPAGE sur le bassin versant du Petit Morin. Le Président confirme ces informations, et explique qu'il a lui aussi entendu des élus évoquer la création d'un EPAGE regroupant les deux Morin (Petit et Grand Morin). Ils justifient ce projet par les économies d'échelle potentielles à réaliser, ce qui n'est pas l'avis des élus de la CCBC.

6. Approbation du programme d'entretien 2019 de la Verdonnelle et demande de subvention au Département de la Marne

Le syndicat de la Verdonnelle n'a plus d'existence juridique réelle et ne peut plus exercer sa compétence. La CCBC a demandé à la CCPC de maintenir l'ancien syndicat de la Verdonnelle qui n'aurait alors regroupé que les deux EPCI concernés, mais cette Communauté de Communes s'oriente vers la création d'un syndicat « Marne et Surmelin » avec la CARCT, qui s'il aboutit englobera la compétence GEMAPI sur la Verdonnelle aussi.

En attendant que cette structure soit créée, il est proposé au Conseil Communautaire de continuer le programme de travaux d'entretien de la Verdonnelle, avec l'assistance de la CATER. Le Président pense en effet qu'il est important de maintenir une tranche de travaux chaque année. Les travaux proposés en 2019 concernent le tronçon n°1 du cours d'eau, sur un linéaire de 2 255 mètres, allant du pont de la CD242 à la passerelle Moutotte.

Ils sont estimés à 3 000 € HT, plus 1 026 € HT d'assistance CATER. Ils peuvent être financés à hauteur de 30% par le Département, soit un montant de 1 207,80 €. Le reste à charge de la CCBC est estimé à 2 818,20 €.

Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES

7. Avenant n°1 au lot n°3 Charpente - Caissons chevrons - Charpente métallique, du marché de construction de l'école maternelle de Montmirail

L'avenant correspond à la suppression d'un flochage de protection R30 et à l'habillage de la sous face de l'auvent métallique. Le montant de l'avenant s'élève à - 6 068,50 € HT, soit -1,83% du montant total du lot. Le montant cumulé des avenants passés sur ce marché, tous lots confondus, représente une augmentation totale de 0,16% du montant initial du marché de travaux, soit + 5 062,35 € HT, sur un montant initial de 3 094 287,71 € HT.

Adopté à l'unanimité.

8. Subvention d'une classe de mer à Tourlaville pour les élèves de l'école élémentaire de Montmirail

M. BERNIER expose le projet. L'école élémentaire de Montmirail organise une classe de mer à Tourlaville dans la Manche, du 03 au 07 juin 2019. Ce séjour concerne les élèves de CE1, dont 48 élèves faisant partie de la CCBC et n'ayant jamais bénéficié de subvention. Le coût du séjour s'élève à environ 341 € par élève. La commission des affaires scolaires a proposé, lors de sa réunion du 15 novembre 2018, d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 4 800 € au total.

Adopté à l'unanimité

9. Subvention d'une classe multisports au Lac du Der pour les élèves de l'école élémentaire de Fromentières

M. BERNIER expose le projet qui concerne 42 élèves de l'école élémentaire de Fromentières. Une classe multisports est organisée au Lac du Der, du 1er au 05 juillet 2019. Ce séjour concerne les élèves de CE2, CM1 et CM2, dont 42 élèves faisant partie de la CCBC et n'ayant jamais bénéficié de subvention. Le coût du séjour s'élève à environ 270,83 € par élève.

La commission des affaires scolaires a proposé, lors de sa réunion du 15 novembre 2018, d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 4 200 € au total.

Adopté à l'unanimité

10. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités – Service Animation

Comme chaque année, il est nécessaire de compléter l'équipe habituelle du centre de loisirs « l'île aux Enfants » à Montmirail, pendant l'été, pour assurer l'accueil des enfants et l'animation des activités. Il est demandé l'autorisation de recruter 4 animateurs supplémentaires au maximum pour l'été, sur des emplois non permanents.

Adopté à l'unanimité.

F. FINANCES

11. Admission en non-valeur - Budgets Général, Eau et Assainissement

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il est demandé au Conseil Communautaire d'admettre en produits irrécouvrables des créances communautaires pour un montant total égal à 28 618,49 €, les poursuites opérées par le Trésorier s'étant avérées inopérantes.

Les montants par budget s'élèvent à :

- Budget général : 549,06 €,
- Budget eau : 25 081,41 €,
- Budget assainissement : 2 988,02 €,

Ces admissions en non-valeur font suite à des faillites d'entreprises, des décès, des personnes qui ne paient pas leur facture d'eau mais ont des fuites très importantes, etc...

Adopté à la majorité.

7 voix contre : M. ARAQUE, M. GARCIA et pouvoir de M. QUILLERE, Mme GOHIN, Mme HIMMESOETE, Mme JACQUARD et Mme PELLETIER.

6 abstentions : M. CONDETTE, M. COUSIN, M. CURFS, M. DURAND, Mme LAURENT, M. BERNIER.

G. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Bureau :

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Remplacement de l'éclairage des courts de tennis	HACQUARD	32 283,00
MAPA – Travaux AEP rue de la Libération à Montmirail	GOVERNE	109 530,00

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau) :

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Matériel protection incendie - école maternelle Montmirail	SICLI	2 953,13
Reprise de branchements plomb	BATP	3 970,00
Enrobés	COLAS FOSSOY	3 325,00
Fuel	BOUSSIN	2 000,00
Fournitures bureau / scolaires / périscolaires	HEMARD ET FAYS	2 135,09
Raccordement réseau EP parcelle soumise à PVR	GIRARDIN	3 519,00
Entretien et régénération des terrains de foot	ID VERDE	14 840,00
Mobilier pour la médiathèque	DEMCO	1 231,18
Joint anti pince doigts	LEGRAND ROLAND	1 866,00
Entretien véhicule	EUROMASTER	1 219,65
Raccordement poste relevage à Vauchamps	ENEDIS	1 077,60
Mobilier scolaire et matériel de motricité	NATHAN	2 812,89
Laveuse mono-brosse	DEPHI	1 425,00
2 tablettes pour gestion présence périscolaire	ABELLIUM	1 972,00
Mobilier scolaire	MANUTAN	1 467,38
Ligne de self pour la cantine de Montmirail	UGAP	12 898,05

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Jeremy ARAQUE, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 19h40.

Fait à Montmirail, le 17 juin 2019.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

